

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU COMITÉ NATIONAL

**Les sections
du Comité national
Le bilan**

Mandat 2004 - 2008

Juillet 2008

Table des matières

1 L'introduction	5
1.1 Le contexte et les spécificités du mandat	5
1.2 Le suivi des recommandations du bilan précédent	5
1.3 Les sources des données	6
2 Les objets et les résultats des évaluations	7
2.1 Les types et nombre d'évaluation	7
2.2 Les résultats de l'évaluation	10
3 Les évaluateurs	11
3.1 La représentativité des membres	11
3.2 Les remplacements des membres	12
4 Le fonctionnement de l'évaluation	15
4.1 L'évolution des outils et des processus de l'évaluation	15
4.2 Les critères d'évaluation affichés par les sections	16
4.3 Les pratiques de l'évaluation	18
5 Le coût de l'évaluation	21
5.1 Les frais de missions	21
5.2 Les frais de fonctionnement du SGCN	21
5.3 Le temps passé à l'évaluation	21
6 La communication	23
6.1 Pour le Comité national	23
6.2 Vers les services du CNRS	24
6.3 L'intranet e-valuation	24
7 Les perspectives	25
8 Les recommandations	27
9 Les annexes	29
9.1 Les présidents des sections	29
9.2 La liste des sigles, acronymes et abréviations	31

Le Secrétariat général du Comité national (SGCN) a édité en 2004 le premier bilan chiffré sur le travail des sections pour le mandat 2000-2004. Ce second bilan permet de faire le point sur les évolutions qui ont été réalisées au cours du mandat 2004-2008.

Grâce à sa position de service pilote du système de gestion de l'évaluation par les sections, le SGCN a pu lancer et déployer le projet e-évaluation qui a atteint dès 2007 son premier objectif : la mise en place d'une application web partagée pour la gestion de l'évaluation des chercheurs.

Des progrès en matière de démarche qualité ont permis d'élaborer et de simplifier les procédures pour chacun des acteurs.

Ces deux actions importantes réalisées pendant ce mandat permettent aujourd'hui de fournir des données et des indicateurs fiables aux différents acteurs et intervenants : chercheurs, évaluateurs, direction générale, directions scientifiques, direction des ressources humaines, délégations régionales et directeurs d'unité.

Des remarques et des recommandations sont rédigées à la fin de ce document pour poursuivre les objectifs du SGCN : valoriser et positionner le travail des sections du Comité national, progresser dans la modernisation des processus, fiabiliser les données et rendre efficaces les processus de l'évaluation.

Monique Quérou
Secrétaire générale du Comité national

1 L'introduction

1.1 Le contexte et les spécificités du mandat

Dès 2005, l'environnement du Comité national a été profondément modifié par la mise en place de l'ANR, puis en 2006 par la loi de programme pour la recherche avec entre autres la création de l'AERES et enfin, en 2007, par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités. La feuille de route adressée, en février dernier¹, à la présidente du CNRS par la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'inscrit dans cet ensemble.

C'est dans ce contexte mouvementé que, comme annoncé dans le précédent bilan, le SGCN s'est attaché à moderniser les processus de l'évaluation en les rationalisant et en les formalisant sans jamais oublier, en toile de fond, l'obligation de simplifier les tâches administratives.

En s'appuyant sur la démarche qualité et sur la mise en place d'e-évaluation le SGCN a pu progresser dans son projet. Il s'est aussi engagé dans une démarche collective construite avec la collaboration des membres des sections et plus particulièrement du président de la CPCN et du coordinateur des secrétaires scientifiques ainsi qu'avec l'appui de la DRH, des SRH des délégations régionales et des départements scientifiques.

1.2 Le suivi des recommandations du bilan précédent

Les recommandations portaient exclusivement sur l'évaluation des chercheurs : confidentialité, transparence et traçabilité des documents rédigés par les chercheurs et les sections, suivi de l'évaluation des chercheurs et clarification des rôles des acteurs.

Pour ce qui concerne les processus d'évaluation impliquant les unités, une profonde évolution a été initiée en fin de mandat : évaluation du chercheur dans son environnement, évaluation de la pertinence du soutien du CNRS aux unités en renouvellement ou en création.

Les rapports d'activité des chercheurs

*Rapports d'activité manquants, relances manuelles, manque de formalisation, absence de transparence, règles de confidentialité contournées, etc.*²

Depuis 2006, les rapports d'activité sont déposés directement par les chercheurs dans e-évaluation pendant une campagne dont les dates sont définies et publiées en amont de la session.

¹ « ... Vous appuieriez votre politique scientifique sur l'évaluation de l'ensemble des unités mixtes ou propres du CNRS par l'AERES. Ceci vous conduira à repenser les missions de vos instances d'évaluation et à les articuler avec celles de l'AERES et du Conseil National des Universités... »

Les chercheurs sont individuellement et automatiquement avisés à l'ouverture de l'application. Ils reçoivent un accusé de réception en fin de campagne.

Les rapports d'activité ne sont disponibles qu'aux chercheurs, aux départements scientifiques et aux instances d'évaluation (les sections) suivant des règles préalablement définies. Un état des documents déposés (ou non) est établi et mis à disposition des acteurs de l'évaluation en fin de campagne (SRH, DRH).

Le contenu des dossiers de chercheurs

*Dossiers de chercheurs incomplets.*²

Les CRAC, les rapports d'activité à deux et quatre ans, les rapports d'activité en vue d'une demande de promotion et les rapports de sections correspondants représentent l'essentiel du dossier du chercheur. Ils sont rassemblés et disponibles dans e-évaluation (ils peuvent être triés par année d'évaluation, par session, par type, par section, par unités, etc.).

Les rapports de section et les relevés de conclusions

*Relevés de conclusions incomplets, rapports sans contenu complétés oralement, absence de rapports pour les chercheurs non classés, diffusion des rapports de section qui doit être inférieure à un mois, etc.*²

Les rapports de section sont désormais argumentés. Le contenu reste libre mais le cadre est normalisé et l'avis est formalisé en fin de rapport.

Ils sont déposés dans e-évaluation jusqu'à une date butoir fixée en amont de la session (15 jours environ après la fin de la session).

À toute commande d'évaluation correspond un rapport de section et un avis qui figure dans le relevé de conclusions.

Le suivi des chercheurs

*Fréquence d'examen des dossiers, couplage évaluations périodiques et demandes de promotion, processus de suivi non formalisé, absence de gradation des sanctions.*²

Bien que les deux premières remarques soient toujours en débat, des avancées majeures ont été réalisées en matière de suivi de l'évaluation des chercheurs.

En amont de l'évaluation, l'absence de dépôt de rapport d'activité génère un *avis différé*, la répétition du non-dépôt est automatiquement détecté et peut faire l'objet, si nécessaire, d'un suivi spécifique.

² Extrait des remarques et recommandations du Bilan 2000-2004

En aval de l'évaluation, un suivi a été rendu possible par la normalisation des avis en matière d'évaluation périodique définie en 2007 par la CPCN :

- *avis favorable* : l'activité du chercheur est conforme à ses obligations statutaires ;
- *avis différé* : l'évaluation est renvoyée à la session suivante en raison de l'insuffisance ou de l'absence d'éléments du dossier ;
- *avis réservé* : la section a identifié dans l'activité du chercheur un ou plusieurs éléments qui nécessitent un suivi spécifique ;
- *avis d'alerte* : la section exprime des inquiétudes sur l'évolution de l'activité du chercheur.

Un *avis réservé* ou un *avis d'alerte* génère un « suivi post-évaluation » piloté par le SRH dans le premier cas et par la DRH dans le deuxième cas. L'activité du chercheur est à nouveau évaluée à la session suivante.

La clarification des rôles

La place de chacun des acteurs doit être clairement définie.²

La déconcentration du suivi de l'évaluation des chercheurs des départements scientifiques vers les délégations régionales a eu un impact majeur sur les processus en amont et en aval des sessions d'évaluation. C'est dans ce contexte que le groupe « projet e-valuation » (voir 4.1) a défini les rôles de l'ensemble des acteurs ainsi que les règles d'habilitation et de confidentialité en matière d'accès à e-valuation.

1.3 Les sources des données

Comme le précédent, ce bilan s'appuie sur les données issues des travaux des sections (hors jurys de concours), les CID n'étant prises en compte qu'occasionnellement.

Marqués par une rationalisation progressive du système d'information (voir 4.1), les données et les documents ont commencé à migrer sur les nouveaux supports à partir de 2007. En parallèle, les champs des bases de données ont dû évoluer eux aussi.

Il en résulte que, pour ce mandat encore, les comparaisons ont été délicates à établir, les données ayant parfois nécessité des ajustements et/ou des regroupements (quand il a été possible de les faire).

Les données proviennent de :

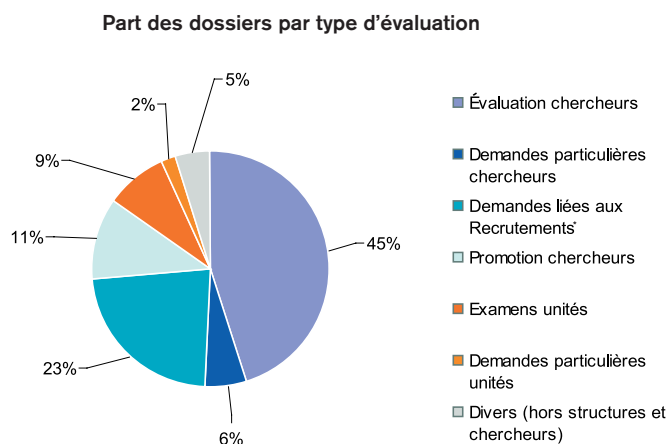
- pour la partie concernant les évaluations :
 - e-valuation ;
 - REVA ;
 - ECC.
- pour la partie concernant les évaluateurs :
 - la base des membres
- et pour le coût de l'évaluation :
 - Xlab puis BFC, pour les frais de mission ;
 - XLab, pour les frais de fonctionnement du SGCN.

Les données sur les pratiques de l'évaluation proviennent d'informations recueillies par le SGCN durant les séances. Les données de références proviennent de Sirhus et Labintel via Infocentre.

2 Les objets et les résultats des évaluations

2.1 Les types et nombre d'évaluation

La répartition des dossiers par session



Session	Évaluation chercheurs	Demandes particulières chercheurs	Demandes liées aux recrutements*	Promotion chercheurs	Examen unités	Demandes particulières unités	Divers (hors structures et chercheurs)	Total
Automne 04	132	833	1 007	1 406	164	138	520	4 200
Printemps 05	5 308	254	1 580		937	151	103	8 333
Automne 05	254	672	1 066	1 543	315	143	519	4 512
Printemps 06	6 250	226	2 056		1 081	87	85	9 785
Automne 06	360	408	1 206	1 546	250	165	571	4 506
Printemps 07	5 084	211	1 994		951	68	134	8 442
Automne 07	239	275	1 233	1 401	311	73	479	4 011
Printemps 08	6 469	154	2 148		640	168	161	9 740
Total	24 096	3 033	12 290	5 896	4 649	993	2 572	53 529

* (équivalence, confirmation d'affectation, reconstitution de carrière, titularisation, etc.)

Le nombre d'évaluation est en apparence identique mais les données ne peuvent pas être comparées avec celles du mandat précédent, la gestion de l'évaluation ayant profondément évolué (*par exemple* : disparition de plus de 3000 demandes d'accueil en délégation ; apparition des demandes d'équivalences et des confirmations d'affectation des chercheurs ; etc.).

Les dossiers évalués

Motif d'évaluation	Nombre de dossiers	% total dossiers
Évaluation (biennale ou quadriennale) de chercheurs	23 107	
Évaluation (biennale ou quadriennale) suite à demande de réexamen	989	
Total - Évaluation chercheurs	24 096	45,02%
Changement d'affectation	911	
Changement de section, évaluation permanente par une 2ème section, rattachement à la CID 41	565	
Mutation (article 58 du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983)	6	
Éméritat	290	
Demande d'accueil en détachement	737	
Mise à disposition	318	
Détachement	117	
Intégration dans le corps des chercheurs et réintégration	89	
Total - Demandes particulières chercheurs	3 033	5,67%
Confirmation d'affectation des lauréats CR et désignation de leur directeur de recherche	1 634	
Confirmation d'affectation des lauréats DR	525	
Équivalence en CR1	2 611	
Équivalence en CR2	3 269	
Équivalence en DR1	38	
Équivalence en DR2	1 128	
Titularisation	1 523	
Reconstitution de carrière	1 562	
Total - Demandes liées aux recrutements	12 290	22,96%
CR2 -> CR1	1 333	
DR1 -> DRCE1	1 056	
DR2 -> DR1	3 351	
DRCE1 -> DRCE2	156	
Total - Promotion chercheurs	5 896	11,02%
Fin de mandat	177	
Création d'unités	1 016	
Renouvellement d'unités	2 215	
Examen d'unités	1 241	
Total - Examens unités	4 649	8,69%
Demande d'évaluation d'unité dans une autre section	78	
Changement de direction d'unité	851	
Changement d'intitulé d'unité	62	
Total - Demandes particulières unités	991	1,85%
Colloque	1 196	
École thématique	1 032	
Revue, périodique	344	
Total - Divers (hors structures et chercheurs)	2 572	4,81%
Total général	53 527	100%

Chaque motif d'évaluation correspond à un dossier examiné par une section, soit 53 527 dossiers pour cette mandature.

Le nombre de dossiers par section

Section	Évaluation chercheurs	Demandes particulières chercheurs	Demandes liées aux recrutements	Promotion chercheurs	Examen unités	Demandes particulières unités	Divers (hors structures et chercheurs)	Total
1	704	144	560	223	172	45	143	1 991
2	560	91	641	195	88	15	86	1 676
3	900	118	583	232	56	19	64	1 972
4	614	65	291	170	139	19	58	1 356
5	609	97	271	143	170	27	106	1 423
6	643	87	289	153	136	15	80	1 403
7	862	145	764	287	211	52	84	2 405
8	655	34	442	164	180	35	40	1 550
9	372	43	231	100	156	31	29	962
10	761	57	284	250	236	27	55	1 670
11	608	68	251	129	161	32	40	1 289
12	484	74	197	106	120	32	9	1 022
13	650	91	244	151	170	42	31	1 379
14	696	67	298	181	134	21	39	1 436
15	693	58	270	177	162	15	50	1 425
16	674	85	303	139	174	43	28	1 446
17	647	66	357	187	68	38	60	1 423
18	653	89	259	131	91	58	29	1 310
19	599	75	272	132	109	29	23	1 239
20	410	54	210	85	105	33	32	929
21	691	45	334	124	118	16	22	1 350
22	904	50	317	163	108	13	17	1 572
23	671	53	271	116	134	18	16	1 279
24	696	51	237	112	75	10	1	1 182
25	756	59	203	146	87	9		1 260
26	597	34	204	106	77	7	3	1 028
27	620	62	298	110	102	17	22	1 231
28	530	34	209	89	61	11	4	938
29	547	36	295	88	109	29	19	1 123
30	549	46	251	120	131	12	18	1 127
31	510	60	199	101	80	8	99	1 057
32	572	148	232	179	88	26	182	1 427
33	443	136	193	130	83	37	164	1 186
34	462	62	222	144	87	23	114	1 114
35	401	108	339	128	62	19	187	1 244
36	550	97	154	137	108	28	144	1 218
37	417	58	171	109	78	19	118	970
38	380	56	181	81	65	13	90	866
39	296	47	146	58	83	21	110	761
40	475	108	193	101	66	28	128	1 099
41	235	75	6	219	2			537
42-48			618		7	1	28	654
Total	24 096	3 033	12 290	5 896	4 649	993	2 572	53 529

Le nombre moyen de dossier par section (hors CID) est de 1 308. L'écart-type est de 318, ce qui s'explique par l'hétérogénéité du nombre de dossiers par section.

2.2 Les résultats de l'évaluation

Motifs d'évaluation	Avis	Total
Évaluation chercheurs	Avis favorable	21 205
	Avis différé, dossier à revoir	1 557
	Avis réservé, d'alerte	755
	Pour information, la section ne se prononce pas	321
	Avis défavorable	58
	Insuffisance professionnelle	19
	Total - Évaluation chercheurs	23 915
Demandes particulières chercheurs	Avis favorable	2 401
	Avis défavorable	396
	Avis différé, dossier à revoir	103
	Pour information, la section ne se prononce pas	96
	Avis réservé	27
	Total - Demandes particulières chercheurs	3 023
Demandes liées aux recrutements	Avis favorable	5 126
	Pour information, la section ne se prononce pas	30
	Avis différé, dossier à revoir	27
	Avis défavorable	5
Total - Demandes liées aux recrutements	5 188	
Promotion chercheurs	Avis défavorable, non classé	3 334
	Avis favorable, classé	2 523
	Pour information, la section ne se prononce pas	39
	Total - Promotion chercheurs	5 896
Examen unités	Avis favorable, classé	3 797
	Avis défavorable, non classé	295
	Pour information, la section ne se prononce pas	293
	Avis différé, dossier à revoir	165
	Avis réservé	92
	Total - Examens unités	4 642
Demandes particulières unités	Avis favorable	880
	Pour information, la section ne se prononce pas	59
	Avis différé, dossier à revoir	23
	Avis défavorable	23
	Avis réservé	7
	Total - Demandes particulières unités	992
Divers (hors structures et chercheurs)	Avis favorable, classé	2 148
	Avis défavorable, non classé	287
	Pour information, la section ne se prononce pas	91
	Avis réservé	34
	Avis différé, dossier à revoir	10
	Total - Divers (hors structures et chercheurs)	2 570
Total général	46 226	

Les *avis favorables* représentent 82% des avis émis par les sections. 10% concernent les *avis défavorables*. 4 % les *avis différés*, 2% les *avis réservés* et *d'alerte* et 2% *pour information* (qui peut avoir différentes significations précisées dans les rapports des sections).

3 Les évaluateurs

3.1 La représentativité des membres

La population de référence est celle de Labintel à la date du 16 juin 2008 (sont exclus les doctorants, les post-doc, les visiteurs, les temporaires sur CDD et autres personnels). Elle est comparée aux données de la base des membres à la même date.

Pour l'analyse par corps et par grades, une table d'équivalence entre les personnels internes et externes au CNRS a été utilisée afin de constituer un groupe homogène et analysable.

Le « corps » des IT hors IR est constitué des personnels IT (EPST) et IATOSS (EPSCP) des unités associées au CNRS.

Une section du Comité national est composée de 21 membres :

- 14 élus : 3 collège A1, 3 collège A2, 3 collège B1, 2 collège B2 et enfin 3 collège C³.

Sur les 551 membres élus dans les 40 sections, on compte 120 directeurs de recherche du CNRS, 102 professeurs d'universités, 2 directeurs d'études, 3 astronomes, 5 directeurs de recherche de l'INSERM, 3 ingénieurs du CEA, 120 chargés de recherche du CNRS, 66 maîtres de conférences, 1 astronome, 7 chargés de recherche de l'INSERM, 1 chargé de recherche de la FNSP, 3 ingénieurs du CEA, 1 conservateur en chef du patrimoine, 1 ingénieur d'un EPA, 107 IT et 9 ITRF.

- 7 nommés par le ministre chargé de la recherche : sur 274 membres nommés dans les 40 sections, 139 sont des directeurs de recherche, 94 des professeurs d'universités, 13 des chargés de recherche, 10 d'un rang équivalent à chargé de recherche, 9 d'un rang équivalent à directeurs de recherche et 9 autres.

Les 2/3 des présidents sont des directeurs de recherche du CNRS, et pour 1/3 des professeurs des universités (13 professeurs d'universités, 26 directeurs de recherche et un directeur d'études).

Les 2/3 des secrétaires scientifiques sont des chargés de recherche 1^{ère} classe du CNRS (27 sur 40). Pour les autres, on compte 1 CR2, 1 DR1, 6 DR2, 2 PU1 et 3 MC.

³ A1 : directeurs de recherche du CNRS ;
A2 : directeurs de recherche hors CNRS et équivalents ;
B1 : chargés de recherche du CNRS ;
B2 : chargés de recherche hors CNRS et équivalents ;
C : ingénieurs et techniciens travaillant dans des unités CNRS.

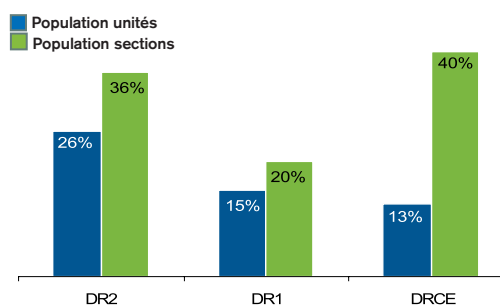
3.1.1 La représentativité par genre

Si les femmes représentent 37% de la population des unités, elles ne sont que 32% dans les sections.

Corps	Population des unités			Population des sections		
	F	H	Total	F	H	Total
DR	2%	8%	10%	10%	23%	34%
CR	5%	9%	14%	6%	10%	16%
IR	2%	5%	7%	3%	8%	10%
IT hors IR	17%	13%	30%	4%	4%	8%
PU	2%	13%	15%	6%	20%	26%
MC	9%	15%	24%	3%	4%	6%
Total	37%	63%	100%	32%	68%	100%

La représentativité n'est pas équilibrée s'agissant des directeurs de recherche : ils sont 34% dans la population des sections alors qu'ils ne représentent que 10% dans la population des unités. Cette situation est inversée pour les maîtres de conférences (6% contre 24%).

Répartition des femmes par grade



On note, comme dans le mandat précédent, que dans les sections les femmes sont particulièrement représentées dans le grade des directeurs de recherche.

3.1.2 La représentativité géographique

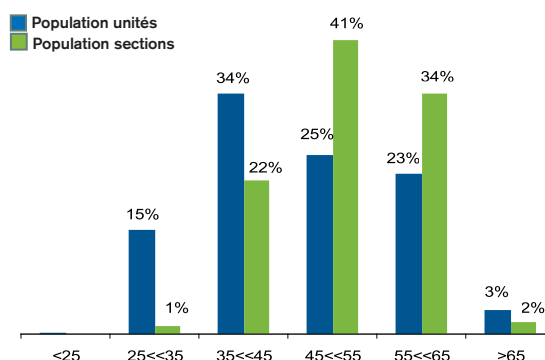
La représentativité est assez équilibrée à l'exception de la région Centre-Est qui est sous-représentée dans les sections (3% contre 6% pour les unités).

3.1.3 La représentativité par tranche d'âge

On constate une baisse de la moyenne d'âge dans les sections : la tranche 45-55 ans est passée de 36% à 41% en 4 ans.

Les membres de moins de 45 ans représentent 23 % dans les sections alors qu'ils sont près de 50% dans les unités.

Répartition de la population par tranche d'âge



3.2 Les remplacements des membres

3.2.1 Les sortants

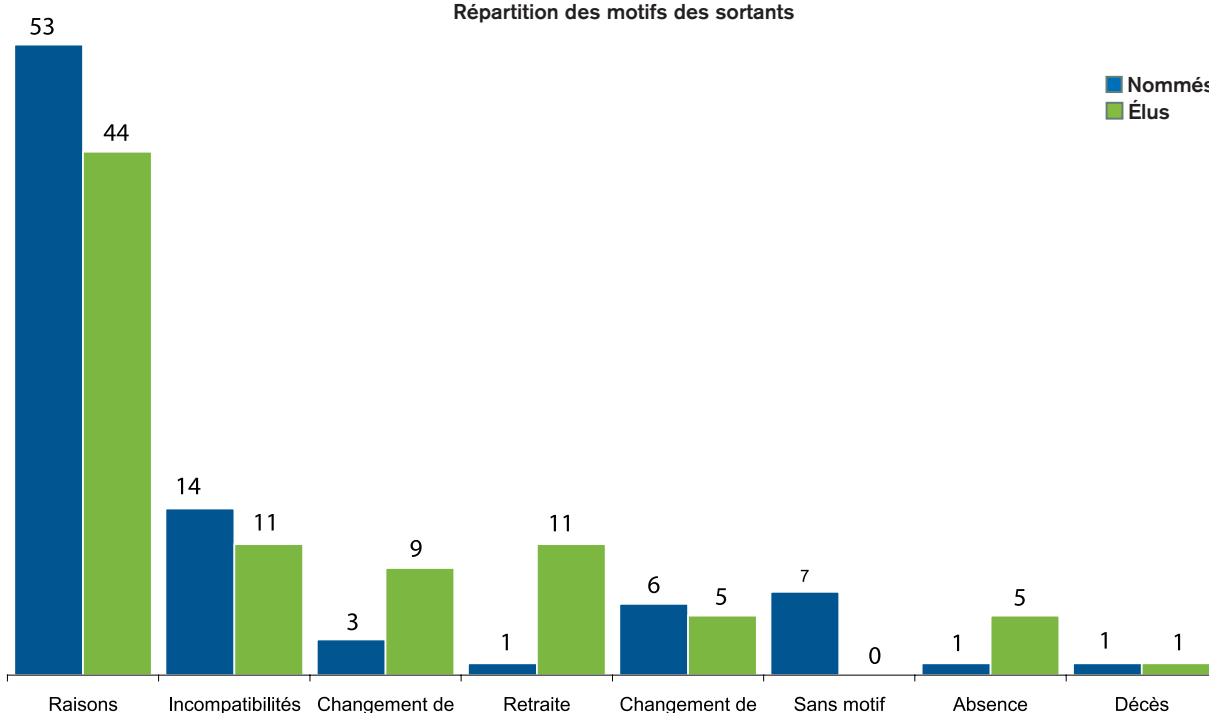
Il y a eu un total de 172 sortants lors du mandat :

- 86 nommés, dont deux renonçant à un double mandat de membre nommé en section et élu en CID ;
- 86 élus, 7 d'entre eux renonçant à un double mandat de membre de section et de CID, 1 à un triple mandat (membre de section et membre de deux CID) et 11 démissionnant uniquement de leur mandat de membre de CID sans renoncer à leur mandat de membre de section.

Les motifs de départ se répartissent comme suit :

Sur les 172 sortants, 26 faisaient partie du bureau de leur section ou CID (15%), dont 5 secrétaires scientifiques (tous élus) et 3 présidents (tous élus également). 33% des sortants sont des femmes : 26 nommées (30%) et 30 élus (35%).

Répartition des motifs des sortants



Motif	56% des sortants	14% des sortants	7% des sortants	7% des sortants	6% des sortants	4% des sortants	3% des sortants	1% des sortants
Nommés	61% des nommés	16% des nommés	3% des nommés	1% des nommés	7% des nommés	8% des nommés	1% des nommés	1% des nommés
Élus	51% des élus	13% des élus	10% des élus	13% des élus	6% des élus	0% des élus	5% des élus	1% des élus

* mutation, détachement, etc.

3.2.2 Les remplacements

Sur les 86 sièges nommés et 95 sièges élus vacants (73 en section et 22 en CID), 28 (8 nommés et 20 élus) n'ont pas été remplacés, la vacance étant intervenue dans les 6 derniers mois du mandat. Il n'y a donc eu que 78 remplacements de membres nommés et 75 de membres élus.

Les nominations

Alors que le ministère demande au moins deux propositions pour chaque siège vacant, les départements n'ont fait qu'une seule proposition pour 18 des sièges vacants, soit 20% des cas.

On assiste à une féminisation en cours de mandat, les femmes étant en proportion plus nombreuses parmi les nommé(e)s suite à vacance que parmi les sortants :

	Sortants à remplacer	Propositions des DS	Nommé(e)s
Femmes	25 (32%)	53 (34%)	34 (43%)
Hommes	53 (68%)	102 (66%)	44 (57%)

Comme on peut le constater, cette féminisation résulte plus des choix faits par le ministère que des propositions des départements scientifiques. D'ailleurs, parmi les 18 propositions uniques des départements ne figurent que

8 femmes alors que, lorsque le choix lui était offert parmi plusieurs propositions regroupant des hommes et des femmes, le ministère a préféré une femme dans 20 cas et un homme dans seulement 9 autres.

Les élections

Sur les 75 élections organisées suite à vacance, 46 n'ont vu qu'un seul candidat se présenter, soit 61% (dans le cas des CID, ce pourcentage atteint 100%). Pour 15 autres, il n'y a eu que deux candidats.

On assiste ici aussi à une féminisation, plus limitée, des membres lors des remplacements :

	Sortants à remplacer	Candidats	Élu(e)s*
Femmes	22 (33%)	42 (31%)	29 (39%)
Hommes	44 (66%)	92 (69%)	46 (61%)

* Certains sortants renonçant à un double ou triple mandat (en section et en CID), le nombre d'élu(e)s est supérieur au nombre des sortants.

Il apparaît que c'est le vote des sections plus que l'accroissement des candidatures féminines qui détermine cette féminisation des remplacements. Dans les 13 élections opposant des femmes et des hommes, 8 ont été remportées par une femme.

4 Le fonctionnement de l'évaluation

4.1 L'évolution des outils et des processus de l'évaluation

En concertation avec tous les acteurs de l'évaluation⁴, cette évolution a été pilotée par le groupe « projet e-valuation » animé par Monique Quérou (SGCN, maître d'ouvrage) et Jacques Berlioz (DSI, maître d'œuvre). Créé en 2005 (décision n° 060003SGCN du 4 avril 2006), le groupe est constitué de cinq membres et quatre invités permanents représentant les DR, les DS, le SGCN, la DSI, la DRH, les sections du Comité national et le projet Sirhus. Il se réunit deux fois par an et peut faire appel à des invités extérieurs.

Le schéma d'évolution s'est développé sur trois axes indissociables :

- analyser les processus de l'évaluation, puis les faire évoluer ;
- élaborer un outil homogène et communicant avec d'autres systèmes d'information, si nécessaire ;
- dématérialiser les documents de l'évaluation (accès web).

Ce dernier point est particulièrement important. Il est nécessaire pour déposer et pour consulter les documents de l'évaluation en tous lieux et il réduit considérablement les manipulations de dossiers (en moins de deux mandats, les 30 tonnes de colis manipulés et envoyés seront totalement dématérialisés en 2009).

4.1.1 Les chercheurs

Concernant les chercheurs du CNRS, la session de printemps 2008 a été, pour la première fois, intégralement réalisée avec l'appui d'e-évaluation (version 1 chercheurs) :

- les processus de l'évaluation ont été formalisés en intégrant le suivi de l'évaluation des chercheurs ;
- e-évaluation a été élaboré à partir d'un ensemble d'applications hétérogènes, parfois obsolètes, surtout non communicantes (Buro, GED, EvalCN, Base des membres et espace_chercheur) ;
- les documents de l'évaluation des chercheurs ont été dématérialisés : rapports d'activité, listes de productions et rapports de section.

⁴ Et plus particulièrement les membres des sections qui, tout en accomplissant leurs missions, ont dû subir les inévitables difficultés et dysfonctionnements inhérents à chaque mise en place d'organisation nouvelle.

Désormais, l'évaluation de l'activité scientifique des chercheurs se déroule en trois temps :

- la préparation qui comprend l'identification des chercheurs à évaluer, la collecte des commandes et des documents associés et les contrôles en amont ;
- l'évaluation par les sections qui comprend le travail en bureaux et en réunions plénières ;
- la diffusion des résultats et les contrôles en aval.

e-évaluation centralise⁵ les données et les documents relatifs à l'évaluation des chercheurs et informe de l'état de leur dossier :

- les chercheurs sont avisés automatiquement par courriel, à l'ouverture de la période de collecte des documents ;
- les documents sont déposés par les chercheurs ;
- les chercheurs sont avisés des dépôts effectués par courriel, à la fin de la période de collecte (accusé de réception) ;
- les évaluations sont attribuées aux évaluateurs, pendant les bureaux ;
- les documents et les historiques des évaluations sont consultés par les évaluateurs selon leurs droits ;
- les avis sont renseignés en vue d'éditer les relevés de conclusions par section et les rapports de section sont déposés ;
- les chercheurs sont avisés par courriel du dépôt du rapport les concernant.

4.1.2 Les unités

Le projet d'étendre e-évaluation aux unités a été volontairement positionné après la mise en place de la version 1 chercheurs, soit à partir de 2009 (voir 7).

Au cours de ce mandat, compte tenu du contexte évoqué précédemment (voir 1), il n'était pas envisageable de faire évoluer en profondeur les processus d'évaluation des unités ni même les outils. De fait, le rôle des sections du Comité national dans les nouveaux processus de l'évaluation ne s'est matérialisé vraiment qu'au cours de l'année 2008.

Actuellement le système est composé de trois applications non communicantes :

- REVA ;
- EvalCN (supprimée en 2008) ;
- ECC chargé de pallier au mieux l'absence de base de dépôts recueillant les rapports des unités, de l'AERES⁶ et des sections.

⁵ C'est-à-dire que les documents et données d'e-évaluation sont déposables, traçables et consultables par tous les acteurs de l'évaluation via Internet suivant des règles d'habilitation et de confidentialité préétablies.

4.2 Les critères d'évaluation affichés par les sections

4.2.1 Les critères d'évaluation des unités

Les évolutions

Comme lors du mandat 2000-2004, 3 sections (3, 26, 38) n'ont pas établi de critères d'évaluation ni de recommandations pour les unités, les deux premières faisaient déjà partie de ce groupe lors du précédent mandat.

15 sections ont repris à l'identique les critères qu'elles avaient définis en 2000 (deux d'entre elles modifiant simplement la présentation) et 10 les ont repris en y ajoutant (9 sections) ou supprimant (1 section) certains critères.

Les critères sont globalement identiques d'une section à l'autre (seules 13 sections ont défini des critères spécifiques à leur discipline). En même temps, il existe une très grande hétérogénéité entre les sections quant à la finesse et la définition des critères.

Les catégories

Les trois catégories⁷ proposées par la direction générale lors du mandat 2000-2004 sont conservées en totalité par 6 sections et partiellement par 12 sections. Les autres catégories utilisées sont axées autour des types de structures à évaluer (5 sections), des types de critères (2 sections) et des types de dispositifs (interne et externe, 1 section).

Sont également à plusieurs reprises utilisés comme 1er niveau la production scientifique (5 sections), la valorisation (5 sections), les objectifs scientifiques (4 sections) ou le projet scientifique (3 sections), les perspectives (3 sections), l'intégration à la communauté (3 sections) et la formation (3 sections).

Enfin 9 sections ont préféré ne pas classer les critères en catégories ou niveaux.

Certains critères sont employés avec des acceptions variables selon les sections. C'est le cas en particulier de la valorisation, pris dans le sens de diffusion de la culture scientifique par certaines et de valorisation industrielle pour d'autres. L'animation scientifique a également un sens variable, tantôt diffusion, tantôt information scientifique et technique, tantôt animation de la communauté scientifique interne ou locale.

⁶ La dématérialisation des dossiers a été initiée malgré une absence de normalisation des contenus et de la taille des dossiers des unités (des rapports d'activité peuvent atteindre plusieurs centaines de Mo).

⁷ - activité scientifique ;

- ouverture de l'unité ;

- capacité de management de la direction, organisation et fonctionnement interne.

Mots clés	Nb	Mots clés	Nb
Valorisation	29	Animation scientifique	16
Qualité	27	Utilisation des ressources et des équipements de l'unité	16
Production scientifique	24	Synergie	16
Publications	20	Objectifs scientifiques	15
Cohérences des recherches	21	Brevets	14
Formation continue	20	Fonctionnement ou activités des instances internes	14
Originalité	19	ITA	14
Diffusion de l'information scientifique	19	Dynamisme de l'unité	14
Participation à des programmes, des projets, des contrats	18	Cohérence organisationnelle	13
Enseignement	17	Complémentarité	11
Formation à la recherche – formation doctorale	17	Innovation	10
Stratégie	17	Hygiène et sécurité	10

Mots clés	Nb	Mots clés	Nb
Management	10	Relation avec les établissements d'enseignements supérieurs	5
Intérêts des thèmes	8	Prospective	5
Évolution des thèmes	8	Créativité	4
Impacts scientifiques, sociaux et économiques		Faisabilité	4
Objectifs de l'unité	7	Attractivité de l'unité	4
Prise de risque	7	Création d'entreprise	4
Clarté	7	Animation de la recherche	3
Interdisciplinarité	7	Participation à la politique de site	2
Communication interne	6	Dynamisme scientifique	2
Rôle du directeur	6	Prise en compte des recommandations des instances d'évaluation	2
Licences	6	Facteur d'impact	2

Nb : nombre de sections employant ce terme ou un équivalent

Les remarques et recommandations des sections

15 sections apportent des informations sur ce que sont, ou ne sont pas, les critères, soit 3 de plus qu'au mandat précédent. Il ressort en majorité que ces critères sont énoncés à titre indicatif et non comme un barème contraignant (5 sections), qu'ils sont sans hiérarchie de valeur, leur importance variant en fonction de la spécificité des unités (9 sections) et qu'ils sont appréciés d'un point de vue qualitatif plutôt que quantitatif (3 sections).

4.2.2 Les critères d'évaluation des chercheurs

Les évolutions

Une note du directeur général de septembre 2004 proposait que les critères suivants soient retenus pour le recrutement et les promotions des chercheurs :

- contributions scientifiques ;
- enseignement, formation et diffusion de la culture scientifique ;
- transfert technologique, relations industrielles et valorisation ;
- responsabilités collectives et management de la recherche ;
- mobilité ;
- qualités personnelles et objectifs.

A cela, le directeur général ajoutait la nécessité de veiller à un équilibre global entre ces critères.

Pour autant, cette note n'a pas eu un impact majeur puisque l'ensemble de ces critères étaient déjà cités par la grande majorité des sections au mandat 2000-2004 et ont continué de l'être lors du mandat 2004-2008. Une résistance, certes limitée, est visible pour le critère « transfert technologique, relations industrielles et valorisation » que 6 sections n'ont pas inclus dans leur liste, et dans une moindre mesure pour les critères « responsabilités collectives et management de la recherche » (1 section). Le critère relatif à la mobilité est également ignoré par 2 sections mais il a par contre été intégré par 4 sections qui ne le citaient pas au mandat précédent.

Les catégories

26 sections classent leurs critères par grade (CR1, CR2, DR2, DR1, DRCE).

Aux grades DR sont souvent adjoints les critères relatifs à l'évaluation biennale ou aux promotions. A la lecture des critères, on perçoit une certaine confusion entre les 3 rôles distincts des sections que sont l'évaluation, l'examen des promotions et (lorsqu'elles sont constituées en jurys d'admissibilité) le recrutement des chercheurs.

Les critères sont régulièrement communs aux promotions et aux concours alors que l'évaluation périodique est souvent oubliée, seules 14 sections lui octroyant des critères propres.

Les remarques et recommandations des sections

20 sections ont exprimé formellement de quelle manière il convenait d'aborder ces critères. Ces derniers sont purement indicatifs, ni exclusifs ni contraignants et non hiérarchisés.

Les critères des CID

Seules 4 CID, en incluant la CID 41 « Gestion de la recherche », ont défini les critères sur lesquelles elles fondent leurs appréciations.

À l'exception de la CID 41, les critères qui reviennent le plus souvent sont la qualité du projet scientifique et son caractère interdisciplinaire (3 CID). A cela s'ajoutent la production scientifique (2 CID), l'enseignement et la formation (2 CID), les responsabilités collectives, la mobilité et la valorisation n'étant citées que par une CID.

Quant à la CID 41, les critères sont tournés essentiellement vers les responsabilités en matière de gestion de la recherche, en tenant compte des résultats obtenus, de la capacité à innover dans ce domaine et à formuler un projet.

4.2.3 La comparaison avec les autres EPST

Les unités

Les critères d'évaluation des unités sont semblables d'un établissement à l'autre. Trois critères principaux se dégagent, qui se confondent avec les catégories relevées par la direction générale à l'occasion du mandat 2004-2008 :

- l'activité scientifique, aussi bien en bilan des dernières années qu'en objectifs pour l'avenir, analysée tant sous un angle intrinsèque au collectif que par rapport à sa position dans la stratégie générale de l'établissement ou du département concerné, avec comme indicateurs les thèmes étudiés, les objectifs fixés, la production scientifique et le rayonnement national ou international du collectif ;
- l'ouverture du collectif, déterminée à partir des collaborations établies par le collectif, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement, de la valorisation et de la diffusion des résultats, de l'implication dans l'enseignement, de la formation doctorale et continue ;
- l'organisation interne et le fonctionnement du collectif, au vu de l'adéquation des moyens humains, financiers et matériels par rapport aux objectifs recherchés, des capacités de management et de gestion du personnel dont fait preuve la direction du collectif (indicateur plus particulièrement utilisé pour l'évaluation des gros collectifs) et du dynamisme des échanges entre les membres du collectif.

À l'IRD, les critères d'évaluation des collectifs accordent une place particulière à la pertinence de leur activité par rapport aux missions de l'Institut, notamment le soutien et la coopération avec les communautés scientifiques du Sud.

Les chercheurs

Les EPST possèdent tous une liste de critères précis qui sont plus ou moins similaires dans les différents établissements. Ainsi, l'on retrouve des critères portant sur les activités scientifiques du chercheur, sur ses activités d'animation et de valorisation ainsi que sur la prise de responsabilités collectives et la participation à la vie scientifique de l'unité ou du collectif.

La production scientifique est également un critère repris dans tous les établissements. Outre les inévitables indicateurs bibliométriques, elle s'apprécie au regard de la régularité, de la qualité et de l'originalité des publications, de la création de prototypes ou de logiciels, du dépôt de brevets et de l'organisation de colloques.

À l'IRD, comme pour les unités, des critères spécifiques à l'activité à l'étranger, qu'il s'agisse de partenariats, d'enseignement ou d'encadrement, y sont également pris en considération.

Quant aux instances dédiées à l'évaluation des chercheurs qui se consacrent à la gestion de la recherche, instances qui existent au CNRS, à l'INSERM, à l'INRA et à l'IRD (sans que nous ayons eu la liste des critères utilisés par les instances de ces deux derniers établissements), les critères qu'elles utilisent sont bien évidemment quelque peu différents. Les activités du chercheur ne sont plus appréciées sous un angle scientifique, mais plutôt en fonction des capacités d'encadrement, de l'innovation apportée dans cette fonction et des capacités à mobiliser les moyens (y compris humains) nécessaires au projet.

À noter que la production n'est cependant pas exclue des critères, le nombre et la qualité des documents produits étant encore pris en compte.

4.3 Les pratiques de l'évaluation

4.3.1 Les motions

173 textes ont été rédigés par les 40 sections ou les CID du printemps 2005 au printemps 2008. Les sections 04 et 06 ont rédigé chacune 12 motions.

De la simple note de quelques lignes à la lettre ouverte de deux pages, leurs formes et leurs contenus sont variés et peu formalisés.

La forme

140 documents (plus de 80%) s'intitulent formellement « motion », trois sont des « lettres ». Les 30 restants sont des textes de longueur variable qui, souvent, partent de constats et se terminent par une ou plusieurs recommandations.

Près de 40% de ces documents sont datés et, pour un quart seulement, les destinataires sont nommément désignés. D'une manière générale, le destinataire par défaut semble être la « Direction » prise dans sa globalité.

Le contenu

Les raisons qui motivent la rédaction de ces textes sont très variées. De cas événementiels relevant de la vie quotidienne des sections (conditions de travail, fonctionnement des outils, transmission des dossiers, etc.) à des problématiques beaucoup plus larges (le CNRS, l'AERES, l'ANR, l'évaluation, la conjoncture, la LOPR, la parité hommes/femmes, etc.), les contenus sont rythmés par les actualités pressantes du moment.

Il arrive que des sujets mobilisateurs génèrent des actions concertées. Une motion collective est alors rédigée et reprise par plusieurs sections, parfois avec des modifications rédactionnelles :

- en 2005 : 14 motions concernant l'évolution du CNRS, 4 la parité hommes/femmes et 5 la numérisation et l'archivage de la documentation ;
- en 2006 : 30 motions concernant l'AERES ;
- en 2007 : 8 motions concernant le futur du CNRS ;
- en 2008 : 7 motions concernant l'AERES et 5 la réforme du CNRS.

La validation

Sur les 140 motions, 45 (soit 32%) ne font pas mention d'un vote et 83 (soit près de 60%) ont été votées à l'unanimité sans abstention.

La diffusion

Le mode de diffusion n'est pas explicite. Parfois transmis directement par la section aux intéressés, parfois identifiant clairement les destinataires, ces documents semblent la plupart du temps rédigés sans souci apparent d'atteindre une cible, tels des messages mis dans des bouteilles jetées à la mer.

Les 7 sections qui ont un site mettent à disposition les textes et les motions qu'elles ont rédigés. L'accès direct à une motion définie à partir de la page d'accueil n'est possible que sur un seul site.

L'analyse des motions montre une grande attention ainsi qu'une grande réactivité aux questions du moment. Un peu plus de formalisme permettrait de transformer ces motions en un réel outil de communication. En attendant de définir les modes de diffusion, le SGCN transmet au directeur général, à la fin de chaque session, l'ensemble des motions recueillies.

4.3.2 Les pratiques de vote des sections

Le SGCN a réalisé un sondage en 2006 sur les pratiques de vote des sections.

Suivant les types d'évaluation, les sections effectuent leur vote en un, deux ou trois tours tout en utilisant un ou plusieurs modes de vote (sélectif, majoritaire, de tendance)⁸ ou recherchent le consensus.

Pour l'évaluation périodique des chercheurs, les sections utilisent essentiellement le consensus.

Concernant les promotions, la première phase (de sélection) se fait essentiellement en un seul tour et par consensus (75%). Les pratiques pour la seconde phase (de classement) sont plus variées : 40% des votes, environ, se font en un seul tour.

Concernant les unités, c'est un vote en trois tours (tendance / majoritaire / consensus) qui est majoritairement pratiqué (44%), les autres modes de vote sont répartis en un ou en deux tours.

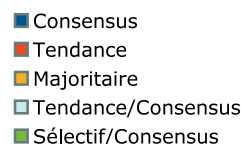
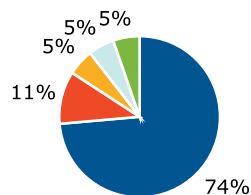
Plus le choix est réputé complexe, plus la section utilise des modes élaborés pour aboutir à un vote définitif correspondant le mieux aux sensibilités du groupe. Il n'en reste pas moins que le vote sur un consensus semble être le mode privilégié par les sections lors de la phase ultime.

⁸Vote majoritaire (oui, non, abstention) : le résultat est acquis à la majorité simple.

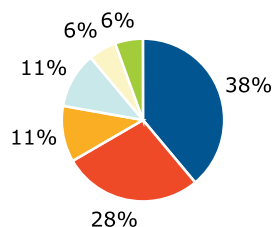
Vote de tendance (A, B, C) : le vote permet d'obtenir une présélection par groupes.

Vote sélectif : une liste de dossiers de plus en plus courte est obtenue par sélections successives ; le vote sélectif peut être pondéré par des attributions de points par dossier.

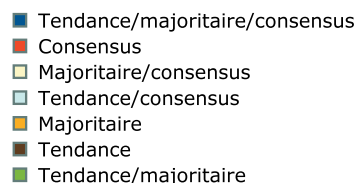
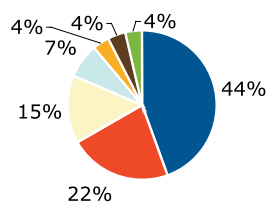
Promotions chercheurs :
1^{er} phase - les sélections



Promotions chercheurs :
2^{ème} phase - le classement



Unités



5 Le coût de l'évaluation

5.1 Les frais de missions

Dans la mesure où les remboursements sont effectués par les délégations régionales, le budget alloué au SGCN pour financer les frais de missions ne peut pas être maîtrisé. De plus, le SGCN n'a pas les moyens de suivre et d'anticiper en cours d'année les éventuels dépassements budgétaires qui seraient, dans ce cas, financés par les crédits de fonctionnement du service.

Les frais de missions des membres du Comité national se répartissent en deux groupes :

- les convocations aux réunions officielles : bureaux et sessions plénières (équipe 90) ;
- les missions accordées sur demandes individuelles (équipe 91).

La comparaison par section n'a pas été possible depuis la mise en place de BFC car il ne les distingue pas.

Les dates prises en compte pour les dépenses de missions vont de septembre 2004 à juin 2008. Le tableau suivant illustre le total engagé cumulé.

Année	Equipe 90	Equipe 91	Total
2004	245 906	6 173	252 078
2005	737 201	95 556	832 756
2006	688 209	105 758	793 966
2007	639 558	72 900	712 459
2008	349 020		349 020
Total	2 659 893	280 386	2 940 280
%	90%	10%	100%
Moyenne par année	664 973	70 097	735 070

A noter : Le remboursement aux frais réels a débuté en septembre 2005. Le remboursement de l'équipe 91 a pris fin en 2008.

Les frais de missions pendant ces 4 années sont estimés à près de 3 M€.

5.2 Les frais de fonctionnement du SGCN

De 2003 à 2008, les dépenses du SGCN ont diminué de 47%. Toutefois, la volonté de maîtriser les coûts n'a pas empêché l'amélioration de la qualité du service rendu (voir 4 et 7) et, si le nombre et les types d'évaluations ont peu varié au cours du mandat, le nombre de prestations fournies par le SGCN a été, lui, en constante augmentation.

À noter tout particulièrement :

- la baisse des effectifs du SGCN qui sont passés, le temps d'un mandat, de 25 à 19 « équivalents temps plein » ;

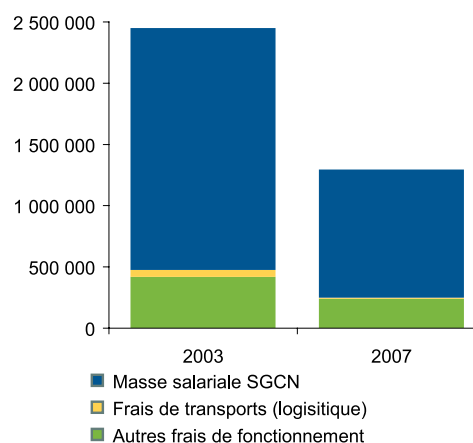
- la chute des frais de logistique (les 35000 documents collectés annuellement, transmis aux évaluateurs, transférés de services en services, en amont et en aval de l'évaluation seront, d'ici 2009, intégralement dématérialisés).

Types de dépenses	2003	2007	%
Transports de documents (logistique)	56 000	8 000	-86%
Autres frais de fonctionnement	420 000	241 000	-43%
Masse salariale SGCN	1 974 000	1 046 000	-47%
Total	2 450 000	1 295 000	-47%

	2003	2007	%
Part consacrée aux sections (89% du total)*	2 181 000	1 153 000	
Nombre d'évaluations (unités, chercheurs)	13 677	13 045	-5%
Impact SGCN sur le coût d'une évaluation	159	88	-45%

* Les 11% restants sont consacrés au CS et aux CSD

Répartition des dépenses du SGCN entre 2003 et 2007



5.3 Le temps passé à l'évaluation

Le SGCN établit pour chaque section et pour chacune des deux sessions annuelles un tableau du temps passé par les évaluateurs en session. Les données portent sur l'année 2007, les sections étant alors bien rodées depuis le début de leur mandat à l'automne 2004.

235 jours (un peu moins de 1800 heures) ont été nécessaires aux sections pour examiner près de 13000 demandes d'évaluation.

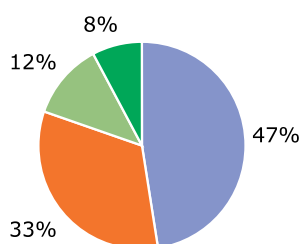
80% du temps global des sessions est consacré à l'évaluation et 12% à l'analyse de la conjoncture et de la prospective (le reste est consacré au fonctionnement de la section). 59% du temps consacré à l'évaluation est réservé aux chercheurs (ce qui est inchangé par rapport au mandat précédent).

Enfin, les interventions des directeurs des départements scientifiques représentent près de 8% du temps passé global (soit, dans les graphiques ci-après, 65% des 12% réservés à l'analyse de la conjoncture).

Reste que le temps de session n'est qu'une partie du temps global consacré à l'évaluation (dans son étude sur le coût du Comité national en 2006-2007, la Cour des comptes, s'appuyant sur l'étude du SGCN, a pris comme hypothèse que le temps passé par les évaluateurs hors session est égal à celui en session).

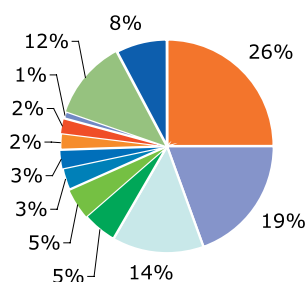
Comme le mentionnait déjà le précédent bilan, il serait nécessaire de pouvoir estimer le temps passé par les évaluateurs hors session.

Temps passé en section par types d'évaluation (synthèse)



- Chercheurs
- Unités
- Conjoncture et prospective
- Vie de la section

Temps passé en section par types d'évaluation (détail)



- Examens unités
- Évaluation périodique chercheurs
- Promotions chercheurs
- Demandes particulières chercheurs
- Demandes d'aide (revues, colloques, etc.)
- Auditions DU/porteurs projets
- Médailles
- Demandes particulières unités
- Examens GDR
- Éméritat
- Conjoncture et prospective
- Vie de la section

6 La communication

6.1 Pour le Comité national

Plusieurs outils ont été développés pour améliorer l'accès à l'information et promouvoir les travaux du Comité national.

6.1.1 Le site internet du Comité national



Le site du Comité national⁹ est géré par le SGCN. Il a reçu pendant le mandat en moyenne 34 500 visiteurs par mois pour 87 500 pages visitées. Ce site a évolué constamment tout en conservant sa charte graphique (amélioration ergonomique et textuelle, création de rubriques comme CN'Pratique, fil RSS, etc.).

6.1.2 Le « CN'Infos »



« CN'Infos » est une lettre électronique semestrielle destinée aux membres du Comité national. Editée depuis juillet 2007, elle améliore la visibilité des travaux des instances en constituant une forme de bilan de chaque session et en diffusant des informations sur la session à venir.

⁹ <http://www.cnrs.fr/comitenational/accueil.html>

6.1.3 Le rapport de conjoncture



Le rapport de conjoncture 2006 composé de 2 tomes rassemblent les contributions des sections et des commissions interdisciplinaires. Ils sont disponibles en version électronique sur le site du Comité national.

6.1.4 Un projet de portail au service de l'évaluateur

Les membres des sections du Comité national utilisent plusieurs applications informatiques pour l'accès aux données et aux documents nécessaires à l'évaluation. Le SGCN souhaite mettre à leur disposition une interface web qui simplifierait l'accès aux différentes applications. Ce portail permettrait aux évaluateurs par une authentification unique d'accéder aux informations provenant de :

- e-évaluation : pour l'accès aux données et aux documents des dossiers à évaluer ;
- Inist : pour l'accès aux bases de données et aux ressources électroniques (*par exemple* : Web of Science, etc.) ;
- Hal : pour les publications en texte intégral ;
- Infocentre : pour la situation administratives des chercheurs et des unités ;
- Aeres : pour l'accès aux rapports des comités d'évaluation des unités.

6.2 Vers les services du CNRS

Élément essentiel dans l'accompagnement du changement, la communication vers les services du CNRS a été assumée par le SGCN à travers les actions suivantes :

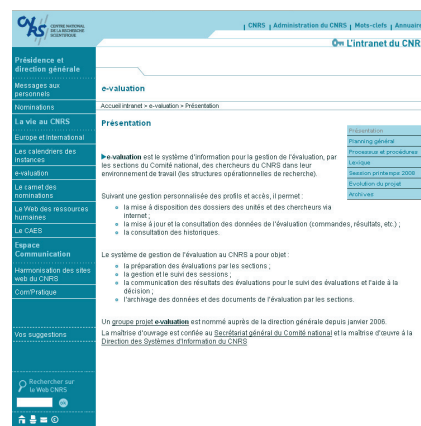
- le projet e-évaluation a été présenté aux délégués régionaux et aux départements scientifiques ;
- des échanges ont été programmés entre les services des ressources humaines des délégations régionales et les assistants du Comité national : accueil de 82 responsables ressources humaines dans 39 sections et de 6 assistants du Comité national dans 5 délégations.

A noter : en deux ans, au moins un personnel RH de chaque délégation régionale a participé pendant une journée aux travaux des sections du Comité national.¹⁰

- des messages sont régulièrement rédigés à l'attention des chercheurs et des délégations régionales sur la page d'accueil d'e-évaluation (dates prévisionnelles des campagnes, des collectes de documents, etc.) et des liens sont proposés (site du SGCN, site DRH, etc.) ;
- une assistance utilisateur a été spécialement formée pour répondre aux 13 000 utilisateurs.

¹⁰ La section 18 n'a jamais accueilli de personnels des SRH

6.3 L'intranet e-évaluation



Un intranet e-évaluation¹¹ a été créé en 2007 sur le site du CNRS. En donnant des informations mises à jour régulièrement sur l'état d'avancement du projet, il améliore la communication entre les différents acteurs de l'évaluation.

¹¹ <http://intranet.cnrs.fr/intranet/administration/sgcn/e-évaluation/index.htm>

7 Les perspectives

Un nouveau positionnement des sections du Comité national pour le mandat 2008 – 2012 a été présenté devant le Comité de direction du CNRS ainsi que devant la CPCN du 30 avril 2008. Il intègre le contexte connu à ce jour (voir 1) et les notes de la direction générale aux départements scientifiques et aux sections du Comité national (28 novembre 2007, 18 février et 5 mai 2008). En tant que scénario, son contenu est susceptible d'être modifié.

Les missions des sections évolueront :

- le chercheur sera évalué dans son environnement [chercheurs <> unités <> stratégie CNRS] ;
- pour les unités, les travaux des sections seront partie intégrante du processus global de l'évaluation (en complémentarité des évaluations faites par l'AERES) ;
- afin d'associer l'évaluation au processus de décision, les sections recentrent leurs activités sur :
 - l'évaluation périodique, l'avancement de grade des chercheurs et le recrutement des chercheurs lorsqu'elles siègent en jurys d'admissibilité,
 - l'analyse et l'évaluation de la prospective des unités dans le cadre de la stratégie du CNRS,
 - l'analyse de la conjoncture en continu.

Elles pourront aussi être consultées selon les besoins par les départements scientifiques pour les questions relatives aux unités ou les délégations régionales pour les questions relatives aux chercheurs.

Pour les unités : une vision transverse et stratégique

Pour analyser la pertinence de la prospective des unités candidates à un soutien du CNRS, les sections s'appuieront sur les rapports mis à leur disposition ainsi que sur les priorités stratégiques exprimées par le CNRS.

La section principale rédigera un rapport de synthèse établi à partir des évaluations relatives à une même structure à savoir :

- le rapport du comité d'évaluation de l'AERES ;
- sa propre expertise ;
- les expertises des autres sections consultées.

Accompagnant le développement d'évaluation à partir de 2007, les pratiques continuent à se normaliser afin de rendre le processus d'évaluation efficace et ses résultats immédiatement exploitables (voir 5).

Pour les chercheurs : une clarification et une simplification de l'évaluation

e-évaluation est une application « transversale ». Son efficacité dépend en grande partie de l'évolution de son environnement, de l'amélioration, de la clarification et de la simplification des processus qui l'irriguent. C'est pourquoi un projet tel que « le mémento chercheur », piloté par la DRH et définissant l'ensemble des processus concernant l'évaluation des chercheurs et leur suivi, doit se concrétiser au plus tôt.

Un groupe de travail piloté par la DRH devra être mis en place pour définir le contenu des différents rapports demandés aux chercheurs (voir 8).

Pour les commandes d'évaluation : des pratiques formalisées¹²

Amorcée dès 2008, la clarification des commandes sera généralisée. On distingue :

Les commandes « formelles »

- Pour les chercheurs : les demandes d'avis prévues par les statuts (évaluation périodique, recrutement, reconstitution de carrière et titularisation, promotion, accueil en détachement, intégration dans le corps des chercheurs, mutation, renouvellement de mise à disposition, changements de section).

- Pour les unités : les demandes d'avis de pertinence et les demandes spécifiques concernant les unités (changement de directeur, changement d'intitulé d'unité).

Pour toutes ces demandes, les évaluations font partie du processus : les commandes sont renseignées dans le système d'information, les avis sont mentionnés dans les relevés de conclusions et les rapports de sections sont disponibles et archivés.

Les commandes « off »

Les demandes formulées hors processus sont considérées « off » : elles sont adressées par le service demandeur aux sections qui établissent et transmettent directement les rapports correspondants (les avis ne sont pas dans le relevé de conclusion, les rapports de section ne sont pas dans le système d'information).

¹² En théorie, tout peut-être soumis à l'évaluation des sections à condition qu'une commande (émanant d'un département scientifique) ait été établie dans les délais et dans le cadre des procédures.

Les avis

Lors de l'évaluation périodique, lorsque l'avis rendu est :

- *favorable* : le chercheur a la possibilité de déposer sa « réponse » dans e-valuation ; la prochaine évaluation est à [n+2] (cycle normal) ;
- *réservé* : un suivi « post-évaluation » est mis en place par le SRH ; un tableau de suivi post-évaluation est déposé dans e-évaluation ; la prochaine évaluation sera à [n+1] ;
- *d'alerte* : un suivi « post-évaluation » est mis en place par la DRH ; un tableau de suivi post-évaluation est déposé dans e-évaluation ; la prochaine évaluation est à [n+1] ;
- *différé* : l'évaluation est différée (absence de dossier ou dossier incomplet) ; la prochaine évaluation est à la session suivante ou [n+1] selon le scénario envisagé.

A noter : le retour d'expérience a montré qu'un avis supplémentaire pourrait être ajouté pour un chercheur dont l'activité est jugée favorable mais que la section souhaite suivre sans pour autant qu'un « suivi post-évaluation » formel soit déclenché.

Les rapports de section

Les rapports de section, sans perdre leur concision habituelle, sont de plus en plus explicites. Leur forme, bien que libre, est souvent organisée en trois parties : un préambule définissant le cadre de l'évaluation, puis les principales constatations et enfin les conclusions et recommandations.

Les conclusions des rapports de section sur les promotions seront formalisés à court terme en collaboration avec la CPCN, en s'appuyant sur les bonnes pratiques déjà existantes.

Un développement spécifique d'e-évaluation devrait permettre dès 2009-2010 la rédaction en ligne des rapports de section (formulaire en ligne) avec reprise automatique des données concernant l'évaluation.

La fiabilité des données

La clarification et la stabilisation des processus et procédures sont essentielles pour assurer la fiabilité des données. Le principe adopté d'utiliser un référentiel unique pour chacune des sources de données est tout aussi fondamental.

La recherche de la fiabilité des données implique la mise en réseau d'e-évaluation avec notamment Sirhus et Labintel (ou son remplaçant). Elle implique aussi la mise en place de batteries de contrôles des données en amont et en aval de l'évaluation, ce qui a été le cas à partir de la session de printemps 2008.

Le contrat d'objectifs et de moyens

L'ébauche du premier contrat d'objectifs et de moyens 2008-2011 du SGCN a été élaborée dans le courant du deuxième semestre 2007. Cet exercice a permis de projeter les évolutions des missions du SGCN dans un environnement en mutation et de mettre en évidence les grands objectifs pour le service.

L'évaluation est pratiquée par des instances disciplinaires ou pluridisciplinaires (sections) ou encore interdisciplinaires (commissions interdisciplinaires). Ainsi, le Comité national, à travers le SGCN et e-évaluation, se trouve être le lieu de convergence des documents et des données de l'évaluation des structures et des chercheurs, quel que soit leur rattachement géographique ou disciplinaire.

La priorité est de construire un système efficace d'aide à la décision et de détection de l'interdisciplinarité mis au service de la gouvernance du CNRS.

Dans sa version 2, e-évaluation :

- permettra d'évaluer l'activité des chercheurs dans leur environnement en mettant à disposition des évaluateurs et des autres acteurs de l'évaluation l'ensemble des rapports (rapports d'activité des chercheurs et des unités, rapports de l'AERES et rapports des sections) ;
- sera accessible à la recherche « plein texte ».

Pour cela, le SGCN devra faire évoluer e-évaluation en réseau avec le système d'information global du CNRS, adapter les processus de l'évaluation et établir des liens avec des systèmes d'information externes.

8 Les recommandations

Le SGCN, poursuivant la modernisation de son organisation, veut se positionner comme le lieu de consolidation des données et des documents de l'évaluation au CNRS.

Le système de gestion de l'évaluation doit être un ensemble de processus et de procédures intégré [dans le CNRS], cohérent, communicant, soutenu par le système d'information et au service de tous les acteurs. Mais, pour qu'il parvienne à maturité, la version 2 d'évaluation devra être développée.

Parallèlement, il faudra :

- rationaliser et fiabiliser les processus de l'évaluation pour simplifier en premier lieu la vie du chercheur, de l'évaluateur et de la gouvernance du CNRS, mais aussi celle de tous les autres acteurs de l'évaluation ;
- organiser l'archivage des documents pour permettre la recherche « plein texte » (notamment en évitant l'accumulation de documents redondants dans e-évaluation).

Amélioration des interactions entre les services

Les interactions entre les différents services et les sections devront être simplifiées, en particulier, dans la chaîne [commande -> avis -> décision -> mise en œuvre] pour éviter la transmission par courrier « papier » des instructions de mise en œuvre (par exemple des départements scientifiques vers les délégations régionales).

Il est impératif que le « mémento chercheur » soit publié rapidement. Il pourrait être complété par un « mémento unité ».

Par ailleurs, il conviendra d'élaborer les processus, les procédures et l'outil permettant de garder l'ensemble des documents concernant un chercheur, autres que ceux relatifs à son « évaluation » et à sa « gestion administrative » (par exemple les échanges de courriers entre le chercheur et le département, et les courriers adressés aux délégations pour donner suite aux avis des sections).

Transparence

Alors que les rapports de section concernant l'évaluation périodique des chercheurs sont maintenant circonscrits et que les avis sont normalisés, il reste à harmoniser les conclusions des rapports concernant les avancements de grade pour permettre au candidat de se situer et de mieux comprendre le contexte de son évaluation.¹³

¹³ Une étude du SGCN a montré la grande disparité des conclusions des rapports concernant les avancements de grade.

Équité de traitement

Le guide des bonnes pratiques en matière d'évaluation, plusieurs fois envisagé, devra être rédigé rapidement par l'ensemble des acteurs concernés. Au-delà des questions d'éthique, il devra aussi traiter du respect des procédures et des calendriers (pour éviter, autant que faire se peut, ce qui génère les cas particuliers).

Cependant, le chercheur ne devra en aucun cas être pénalisé pour des raisons administratives ou techniques.

Suivi du coût de l'évaluation

Un dispositif de suivi des frais de missions par sections devra être mis en place afin d'anticiper d'éventuels dépassements budgétaires (voir 5).

D'autre part, pour pouvoir répondre plus précisément aux différentes enquêtes, et en particulier à celles de la Cour des comptes, il conviendra que le CNRS se donne les moyens d'estimer le temps passé par les évaluateurs hors sessions.

Vers une typologie raisonnée des documents

Une réflexion sur la typologie des documents relatifs à l'évaluation devra être menée pour définir leur utilité et leur format respectifs :

- documents à déposer par les chercheurs (rapport à deux ans, à quatre ans, notice de titres et travaux, liste de productions, compte-rendu annuel d'activité, fiche-résumé, dossier de demande de promotion, de titularisation, d'éméritat, etc.) ;
- documents à compléter par les départements (fiche promotions, contractualisations, créations, suppressions d'unités, etc.) ;
- documents à rédiger par les sections dans le cadre d'une procédure « off » ;
- motions rédigées par les sections (avec notamment l'indication du ou des destinataires).

En conclusion

La maîtrise et la simplification de la gestion de l'évaluation doivent être poursuivies. La démarche est complexe, son succès dépend avant tout de la participation active et constructive de tous les acteurs.

C'est pourquoi, le rôle que devra tenir la nouvelle équipe du projet e-évaluation sera essentiel dans la deuxième phase qui s'ouvre. Elle devra s'attacher à fédérer les savoir-faire et les expériences des services et des sections pour trouver des solutions collectives à la fois consensuelles et efficaces.

9 Les annexes

9.1 Les présidents des sections

Section 01 : Mathématiques et interactions des mathématiques

M. Fabrice PLANCHON - Président

Section 02 : Théories physiques : méthodes, modèles et applications

M. Pierre BINETRUY - Président

Section 03 : Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos

M. Philippe QUENTIN - Président

Section 04 : Atomes et molécules- Optique et lasers- Plasmas chauds

M. Serge REYNAUD - Président

Section 05 : Matière condensée : Organisation et dynamique

M. Michel ROSSO - Président

Section 06 : Matière condensée : Structures et propriétés électroniques

M. Hugues DREYSSE - Président

Section 07 : Sciences et technologies de l'information (informatique, automatique, signal et communication)

M. François PIERROT - Président

Section 08 : Micro et nano - technologies, électronique, photonique, électromagnétisme, énergie électrique

M. Pierre BEAUVILLAIN - Président

Section 09 : Ingénierie des matériaux et des structures - Mécanique des solides - Acoustique

M. Alain COMBESURE - Président

Section 10 : Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation

M. Joël BERTRAND - Président

Section 11 : Systèmes supra et macromoléculaires : propriétés, fonctions, ingénierie

M. Yves GNANOU - Président
(jusqu'au 14/10/2005)

M. Serge PEREZ - Président
(à partir du 20/03/2006)

Section 12 : Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés

M. Joël MOREAU - Président

Section 13 : Physicochimie : molécules, milieux

M. Alain FUCHS - Président

Section 14 : Chimie de coordination, interfaces et procédés

M. Gilles BERTRAND - Président

Section 15 : Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés

M. Marc DRILLON - Président

Section 16 : Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique

Mlle Solange LAVIELLE - Présidente

Section 17 : Système solaire et univers lointain

M. Yves LANGEVIN - Président

Section 18 : Terre et planètes telluriques: structure, histoire, modèles

M. Marc CHAUSSIDON - Président

Section 19 : Système Terre: enveloppes superficielles

M. Gilles BERGAMETTI - Président

Section 20 : Surface continentale et interfaces

M. Gilles PINAY - Président
(jusqu'au 09/07/2007)

M. Philippe ACKERER - Président
(à partir 19/09/2007)

Section 21 : Bases moléculaires et structurales des fonctions du vivant

M. Sylvain BLANQUET - Président

Section 22 : Organisation, expression et évolution des génomes

M. Dominique GIORGI - Président

Section 23 : Biologie cellulaire : organisation et fonctions de la cellule ; pathogènes et relations hôte/pathogène

M. Henri VIAL - Président

Section 24 : Interactions cellulaires

M. Philippe VERNIER - Président

Section 25 : Physiologie moléculaire et intégrative

M. Marcel CREST - Président

Section 26 : Développement, évolution, reproduction, vieillissement

M. Alain VINCENT - Président

Section 27 : Comportement, cognition, cerveau

M. Jean-René CAZALETS - Président

Section 28 : Biologie végétale intégrative

M. Jacques JOYARD - Président

Section 29 : Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés

M. Christian GAUTIER - Président

Section 30 : Thérapeutique, médicaments et bio-ingénierie : concepts et moyens

M. Pascal SOMMER - Président

Section 31 : Hommes et milieux : évolution, interactions

Mlle Stéphanie THIEBAULT - Présidente

Section 32 : Mondes anciens et médiévaux

M. Jean-Luc FICHES - Président

Section 33 : Mondes modernes et contemporains

M. François WEIL - Président

Section 34 : Langues, langage, discours

Mme Jeannine RICHARD-ZAPPELLA - Présidente

Section 35 : Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts

M. Michel BLAY - Président

Section 36 : Sociologie - Normes et règles

M. Dominique DUPREZ - Président

(jusqu'au 19/07/2007)

M. Francis MESSNER - Président

(à partir du 25/09/2007)

Section 37 : Economie et gestion

M. Pascal PETIT - Président

Section 38 : Sociétés et cultures : approches comparatives

M. Daniel FABRE - Président

Section 39 : Espaces, territoires et sociétés

M. Christian PIHET - Président

Section 40 : Politique, pouvoir, organisation

M. Pierre LASCOUMES - Président

La Conférence des présidents du Comité national (CPCN) a été présidée par M. Yves LANGEVIN.

9.2 La liste des sigles, acronymes et abréviations

AERES : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
ANR : Agence nationale de la recherche
CDD : Contrat à durée déterminée
CEA : Commissariat à l'énergie atomique
CID : Commission interdisciplinaire
CPCN : Conférence des présidents du Comité national
CR : Chargé de recherche (CR1 1^{ère} classe ; CR2 2^{ème} classe)
CRAC : Compte-rendu annuels d'activité
CS : Conseil scientifique du CNRS
CSD : Conseil scientifique de département
DR : Délégation régionale
DR : Directeur de recherche (DR1 1^{ère} classe ; DR2 2^{ème} classe)
DRCE : Directeur de recherche de classe exceptionnelle
DRH : Direction des ressources humaines
DS : Département scientifique
DSI : Direction des systèmes d'information
ECC : Espace collaboratif du CNRS. Depuis 2007, base de dépôts des documents attachés aux commandes de REVA
EPA : Établissement public administratif
EPSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPST : Établissement public à caractère scientifique et technologique
FNSP : Fondation nationale des sciences politiques
IATOSS : Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers de Service et de Santé
INRA : Institut national de la recherche agronomique
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale
IR : Ingénieur de recherche
IRD : Institut de recherche pour le développement
IT : Ingénieurs, Techniciens
ITRF : Ingénieurs techniques de recherche et formation
LOPR : Loi d'orientation et de programmation de la recherche
MC : Maître de conférences
PU : Professeur des universités
REVA : Base de données des évaluations concernant les chercheurs et les unités puis, à partir de 2007, des unités
RH : Ressources humaines
SGCN : Secrétariat général du Comité national
SRH : Service des ressources humaines

La coordination et la réalisation

Coordination

Mme Monique QUÉROU

Rédaction, maquette et mise en page

Secrétariat général du Comité national

Remerciements

Le SGCN remercie les membres du «groupe projet e-valuation » et plus particulièrement M. Jacques BERLIOZ, maître d'œuvre.

Centre national de la recherche scientifique
Secrétariat général du Comité national
3, rue Michel Ange
75794 Paris cedex 16

Ce document est disponible en version électronique sur le site du Comité national.
<http://www.cnrs.fr/comitenational/>

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU COMITÉ NATIONAL



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
3, RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90